

## PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

7 SEPTEMBRE 2016

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2016, à 17 h 30 (5 h 30 pm)**, à laquelle :

### **SONT PRÉSENTS :**

Les conseillers de comté :

M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon , mairesse de Témiscaming

### **FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE :**

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

### **EST ABSENT :**

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
et préfet suppléant de la MRCT

### **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable  
de la gestion des matières résiduelles  
M<sup>me</sup> Christelle Rivest, coordonnatrice au service d'évaluation  
M. Tomy Boucher , directeur général adjoint – secrétaire-trésorier adjoint  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B. :** Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 17 h 30.

**09-16-284A**

### **Ouverture de la séance ordinaire publique à 17 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### **Mot du préfet**

Suite à la dernière rencontre du comité économique de la MRCT, M. Warolin informe les membres du CA que le comité a statué sur l'importance de faire avancer les projets hydroélectriques afin de doter le territoire d'outils de développements et des leviers pour le développement économique.

## Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2016.

### 09-16-285A

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2016 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

### Information

## Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

### 1<sup>re</sup> partie

Aucune question de l'assistance.

### Information

## Budget 2017.

Le processus budgétaire débute en prévision de son adoption à la séance du conseil du mois de novembre. Le CA prend acte qu'à sa séance du mois d'octobre, une première version du budget 2017 leur sera présentée, de même que l'état de situation sur les divers fonds à la MRC. De plus, l'analyse de l'acquisition de deux voitures pour les inspections sur le terrain sera réalisée afin de constater si des économies d'échelle peuvent être envisagées.

### 09-16-286A

## Adjudication d'un contrat pour l'achat de sel et calcium pour l'entretien des chemins d'hiver dans les municipalités, saison 2016-2017.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'adjudication d'un contrat suite aux soumissions reçues en regard de l'appel d'offres formulé à la résolution n° 08-16-253A adoptée le 3 août 2016 pour l'approvisionnement en sel et calcium dans les municipalités, saison 2016-2017 comme suit :

Soumissions reçues	Sel			Calcium	Total
	Tonne en vrac	Sac de 40 kg	Sac de 1 000 kg	Sac de 35 kg	
<b>Commande 2016 (7 municipalités)</b>	<b>40</b>	<b>365</b>	<b>18</b>	<b>122</b>	
Coop Profid'Or	125,98 \$	8,48 \$	204,98 \$	30,18 \$	<b>15 506,00 \$</b>
Ville-Marie	5 039,20 \$	3 095,20 \$	3 689,64 \$	3 681,96 \$	
J. Drolet et Fils	120,00 \$	9,45 \$	296,00 \$	29,95 \$	<b>17 231,15 \$</b>
Lorrainville	4 800,00 \$	3 449,25 \$	5 328,00 \$	3 653,90 \$	
M. Mario Fournier 2960-1176 Québec inc. St-Édouard-de-Fabre	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Pas soumissionné	
Les Entreprises Bourget Saint-Paul-de-Joliette	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Pas soumissionné	
Raymond St-Arnaud Les Grains Weseas Canada inc. Laverlochère	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Pas soumissionné	
Patrick Fortier Sel Warwick Victoriaville	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Pas soumissionné	Pas soumissionné	
<b>Sommaire :</b>					
Plus basse soumission					
- Globale					
- Coop Profid'Or	5 039,20 \$	3 095,20 \$	3 689,64 \$	3 681,96 \$	<b>15 506,00 \$</b>
- Par produit	J. Drolet et Fils 4 800,00 \$	Coop Profid'Or 3 095,20 \$	Coop Profid'Or 3 689,64 \$	J. Drolet et Fils 3 653,90 \$	<b>15 238,74 \$</b>

# PROJET

Dans chacun des cas, le prix inclut les frais de livraison dans les municipalités, devant se faire avant le 30 septembre 2016, taxes en sus.

- ❖ D'octroyer à **Coop Profid'Or**, le contrat d'approvisionnement en sel et en calcium, selon les quantités requises au tableau des commandes et conformément aux exigences, prix et conditions établis dans l'appel d'offres daté du 9 août 2016, ainsi qu'au formulaire de soumission reçu le 23 août 2016, lors de l'ouverture des soumissions.

Sept municipalités ont adhéré au service en 2016.

Pour la saison 2017-2018, le CA demande que le devis pour cet appel d'offres soit ajusté afin d'offrir la possibilité que l'adjudication puisse se faire par produit et non pas juste en fonction du prix global.

## 09-16-287A

### **Adjudication d'un contrat pour le déneigement du stationnement de l'immeuble de la MRCT.**

**Considérant** l'appel d'offres n° 08-2016 (résolution n° 08-16-254A du 3 août 2016);

**Considérant** les soumissions reçues, en bonne et due forme :

- Maçonnerie Gilles Caya inc. (Ville-Marie) : 3 276,79 \$ (1 an)  
9 830,37 \$ (3 ans)
- SLT Déneigement (St-Édouard-de-Fabre) : 5 173,87 \$ (1 an)  
15 694,08 \$ (3 ans)
- Déneigement Pascal Royer (Ville-Marie) : 3 092,83 \$ (1 an)  
9 278,49 \$ (3 ans)

**N. B.** : Taxes en sus.

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer au Déneigement Pascal Royer de Ville-Marie, le contrat de déneigement du stationnement du centre administratif de la MRC de Témiscamingue, pour les trois prochaines années (2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019), au montant de 3 092,83 \$ par année, taxes en sus, étant le plus bas soumissionnaire.

Le montant du contrat est divisé en deux versements égaux et les paiements seront faits le 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> mai de chaque saison où le contrat est en vigueur.

Le stationnement est accessible de façon sécuritaire tous les jours de la semaine et que le déblaiement, le cas échéant, soit terminé avant le début des activités quotidiennes dans l'édifice.

- ❖ D'autoriser le préfet et la directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue les documents (contrat) nécessaires à cette fin, s'il y a lieu.

## **Certificat de conformité : approbation de la modification adoptée par la municipalité de Rémigny à son règlement de lotissement (règlement n° 75-2016, adopté le 9 août 2016).**

---

**09-16-288A**

**Attendu qu'**en vertu des articles 137.1 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité peut modifier son règlement de lotissement. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**Attendu que** la municipalité de Rémigny désire amender son règlement de lotissement n° 28-95 présentement en vigueur quant aux exigences de diamètre des ponceaux;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification adoptée par la municipalité de Rémigny à sa réglementation d'urbanisme (règlement n° 75-2016, adopté le 9 août 2016 – lotissement).

### **Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement n° 75-2016 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**Date d'adoption du règlement** : 9 août 2016

**Date de réception à la MRCT** : 23 août 2016

**09-16-289A**

## **Délégation de la gestion foncière des baux – Non-conformité des abris sommaires – État de situation.**

---

**Attendu que** depuis mai 2014, la MRC de Témiscamingue s'occupe des baux de villégiature et d'abris sommaires sur tout son territoire et que parmi les responsabilités et obligations suivant cette délégation, il y a l'obligation d'inspecter 5 % du total des baux annuellement, ce qui équivaut à 105 inspections par année;

**Attendu que** les inspections permettent de mettre à jour le dossier, de vérifier si les installations respectent les éléments inscrits dans le *Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État*;

**Attendu qu'**il est de la responsabilité de la MRC de Témiscamingue, tel qu'inscrit dans la procédure du Manuel du délégataire, de faire respecter la réglementation en prenant les moyens mis à sa disposition (lettre de non-conformité, résiliation du bail);

**Attendu qu'**après deux années d'inspections, soit de mai 2014 à août 2016, 169 inspections furent réalisées, dont 137 étaient des abris sommaires : sur ce nombre, seulement 14 abris sommaires étaient conformes en tout point;

# PROJET

**Attendu que** la réglementation telle qu'on la connaît aujourd'hui, et avant la délégation de mai 2014, son application revenait au MERN;

**Attendu qu'à** la consultation des dossiers suivant les inspections réalisées par la MRCT, il s'avère que plusieurs des non-conformités soulevées étaient déjà connues du bureau local du ministère;

**Attendu que** la situation d'aujourd'hui apporte une charge de travail supplémentaire pour l'accomplissement de ce mandat; les dossiers inspectés prennent du temps à régler, car la plupart sont litigieux ou comprennent des irrégularités datant du temps du ministère;

**Attendu que** le personnel du service des baux doit avoir un cadre de travail précis, qui sera connu de la population et appuyé par les élus, et ce, par souci d'éthique et de transparence;

## **En conséquence,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ De créer un comité « ad hoc », en collaboration avec l'Association des chasseurs du Témiscamingue afin de cibler des pistes de solution;
- ❖ De demander au MERN de permettre la conversion des baux de camps de chasse en baux de villégiature;
- ❖ De faire les représentations qui s'imposent auprès du ministère, afin que la réglementation puisse être revue, afin de s'adapter aux réalités d'aujourd'hui.

Entretiens, l'envoi des lettres de non-conformité sera suspendu, le temps de cibler un plan d'action.

## **09-16-290A**

### **Entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) – Demande de modification au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.**

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer la MRC d'Abitibi-Ouest requérant au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de permettre dans le cadre de l'entente du Fonds de développement des territoires (FDT), article 14 A, une aide technique ou une subvention à un individu ou à une personne morale.

## **09-16-291A**

### **Autorisation pour signature d'une entente entre GénérAction et la Ville de Témiscaming pour l'organisation des Jeux du Québec – Hiver 2017.**

**Considérant** que la Ville de Témiscaming et la municipalité de Notre-Dame-du-Nord accueilleront les Finales régionales des Jeux du Québec à l'hiver 2017 et qu'un tel événement requiert les services d'une ressource, à mi-temps à tout le moins, pour en coordonner l'organisation;

# PROJET

**Considérant** que le comité organisateur fit une demande au comité de gestion de GénérAction afin que ces derniers libèrent M<sup>me</sup> Manon Gauthier, deux jours par semaine, afin qu'elle puisse agir à titre de coordonnatrice de l'événement;

**Considérant** que le comité de gestion de GénérAction accueille favorablement cette demande, à la condition de maintenir intégralement le lien d'emploi de GénérAction avec M<sup>me</sup> Manon Gauthier ainsi que ses conditions de travail;

**Considérant** que le comité organisateur des Finales régionales accueille favorablement la proposition du comité de gestion de GénérAction;

**Considérant** que c'est la MRC de Témiscamingue qui est fiduciaire de GénérAction et qu'elle doit entériner toute entente entre GénérAction et ses partenaires;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter la proposition d'entente entre GénérAction et le comité des Finales régionales des Jeux du Québec;
- ❖ De mandater M. Tomy Boucher, directeur général adjoint et répondant de la MRC au sein du comité de gestion de GénérAction, pour signer l'entente de prêt de services avec le comité des Finales régionales des Jeux du Québec.

## 09-16-292A

### **Autorisation pour l'octroi d'un contrat pour des travaux d'aménagement du cours d'eau Bougie dans la municipalité de Laverlochère (gestion des cours d'eau).**

**Considérant** que la municipalité de Laverlochère a demandé les services de la MRC de Témiscamingue afin d'entreprendre des travaux d'aménagement du cours d'eau Bougie, situé dans le rang 1-2 et que cette demande est rendue nécessaire en raison de l'affaissement des talus qui rendent le sol instable et entrave l'écoulement du cours d'eau;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue, en vertu des articles 103 à 108 de la *Loi sur les compétences municipales*, a compétence sur les cours d'eau à débit régulier ou intermittent;

**Considérant** qu'en vertu de l'article 106, la MRC peut réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau et que lesdits travaux peuvent être exécutés dans le lit, sur les rives et les terrains en bordure de celles-ci;

**Considérant** que suite à une visite terrain, il a été convenu, avec la municipalité de Laverlochère, qu'un plan d'aménagement du cours d'eau était nécessaire afin de solutionner la problématique d'affaissement des talus et d'instabilité des sols;

**Considérant** que la MRC de Témiscamingue, a approché M. Pierre Rivard, ingénieur, actuel directeur de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue afin de préparer ce plan;

# PROJET

**Considérant** les connaissances de M. Rivard en lien avec l'aménagement du cours d'eau Bougie ayant, en 1998, travaillé sur le plan d'aménagement de ce cours d'eau;

**Considérant** l'offre de services faite par M. Rivard pour réaliser le plan d'aménagement du cours d'eau Bougie, à un taux horaire de 111 \$ pour un mandat d'environ 40 heures;

**Considérant** que cette offre de services exclut les frais d'arpentage, de laboratoire, de transport et de machinerie nécessaires pour effectuer les analyses de sol;

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de services de M. Pierre Rivard, ingénieur, afin d'effectuer le plan d'aménagement du cours d'eau Bougie, et ce, pour un maximum de 40 heures et/ou un mandat pour un montant maximal de 4 440 \$;
- ❖ D'accepter de payer les frais inhérents pour effectuer les analyses de sol.

## 09-16-293A

### **Autorisation pour l'octroi d'un contrat pour des travaux de nettoyage des cours d'eau Ayotte et Rouleau dans la municipalité de Guérin (gestion des cours d'eau).**

**Considérant** qu'à la demande de la municipalité de Guérin, la MRC doit procéder au nettoyage des cours d'eau Rouleau et Ayotte, dans la municipalité de Guérin sur une longueur de 320 mètres pour le cours d'eau Rouleau et de 350 mètres pour le cours d'eau Ayotte et que les travaux sont prévus au plus tard en octobre 2016;

**Considérant** que depuis juin 2001, la MRC est maintenant responsable de l'entretien de tous les cours d'eau locaux sur son territoire et que la municipalité locale demeure quant à elle responsable de la répartition du coût des travaux;

**Considérant** que la réglementation concernant les cours d'eau Ayotte et Rouleau, prévoyant la répartition des coûts d'entretien reste à déterminer par la municipalité;

**Considérant** que seront et sont donc, par le présent avis assujettis aux travaux les terrains ci-après énumérés, à savoir :

Nom du contribuable	Désignation numéro officiel	Localisation / municipalité	Cours d'eau
Daniel Rouleau	2579-54-5050	Guérin	Rouleau
Martin Paquin	2479-42-1020	Guérin	Ayotte

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

# PROJET

- ❖ D'autoriser les travaux d'entretien des cours d'eau Rouleau et Ayotte, dans la municipalité de Guérin conformément à la loi en vigueur et aux plans et devis;
- ❖ De confier les travaux à Équipements Roland Champoux pour un montant avant taxes de 5 145,12 \$.

## Procédure :

- Avis préalable au ministère de l'Environnement : Semaine du 12 septembre 2016
- Avis spécial aux propriétaires concernés : Semaine du 19 septembre 2016
- Information aux propriétaires du coût et de la date prévue des travaux : Semaine du 3 octobre 2016
- Choix d'un entrepreneur : Semaine du 5 septembre 2016
- Exécution des travaux sous la direction de l'inspecteur municipal : À déterminer
- Répartition du coût des travaux à la municipalité : À déterminer

## 09-16-294A

### **Paiement des honoraires et dépenses de « Champagne, Bellehumeur, Guimond inc. » pour la vérification et la présentation des états financiers de la MRC de Témiscamingue, incluant les territoires non organisés, au 31 décembre 2015.**

Années	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Honoraires	11 900 \$	14 600 \$	19 500 \$	20 400 \$	21 250 \$	22 600 \$	23 250 \$

(Taxes en sus)

(2,9 %)

**Considérant** que pour l'année 2015, la hausse des honoraires est principalement due aux rapports à produire par les vérificateurs concernant la nouvelle responsabilité de la MRC de Témiscamingue en lien avec la délégation de la gestion foncière par le MERN;

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ Que ce compte pour la vérification comptable de l'année 2015 soit accepté et payé;
- ❖ De procéder au paiement de la facture complémentaire, pour acquitter des frais pour des tâches supplémentaires, soit un montant de 6 400 \$, taxes en sus.

Les membres du CA souhaitent faire part à « Champagne, Bellehumeur, Guimond inc. » que la MRC de Témiscamingue pourrait aller en appel d'offres pour la vérification comptable des états financiers 2017, dans l'éventualité où les honoraires ne seraient pas révisés.



## **Ressources humaines – Gestionnaire de projet en développement économique.**

---

### **Information**

Le CA prend acte qu'après le processus découlant d'un 2<sup>e</sup> affichage, aucune candidature n'a été retenue pour combler le poste de gestionnaire de projet en développement économique.

Les membres sont d'avis que l'embauche d'une ressource en fonction des priorités économiques ponctuelles devrait être retenue; ainsi, un chargé de projet pour un dossier spécifique serait embauché au moment jugé opportun.

### **09-16-295A**

## **Ressources humaines – Recommandation pour l'embauche d'un greffier.**

---

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyna Pine  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'entériner l'embauche d'un greffier selon la recommandation formulée par la directrice générale – secrétaire-trésorière pour les conditions salariales.

### **09-16-296A**

## **Autorisation pour l'embauche d'un inspecteur régional pour les avertisseurs de fumée – Offre de services pour les municipalités locales intéressées (2<sup>e</sup> année).**

---

**Considérant** qu'en 2015, un inspecteur régional a été embauché par la MRC de Témiscamingue pour procéder à la vérification des avertisseurs de fumée dans les résidences;

**Considérant** qu'à la réalisation de ce « projet-pilote », 16 municipalités ont bénéficié de cette offre de services, alors que près de 600 résidences furent visitées;

**Considérant** qu'à l'action 43 du schéma de couvertures de risques, spécifie que les municipalités doivent élaborer et mettre en œuvre un programme sur la vérification du fonctionnement des avertisseurs de fumée selon les fréquences déterminées au schéma;

**Considérant** que les municipalités suivantes ont manifesté un intérêt pour adhérer à ce service pour l'année 2016, à savoir : Angliers, Béarn, Belleterre, Duhamel-Ouest, Fugèreville, Guérin, Latulipe-et-Gaboury, Lorrainville, Moffet, Rémigny, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre, Saint-Eugène-de-Guigues et TNO Laniel;

**Considérant** que pour cette 2<sup>e</sup> année, environ 725 propriétés pourront être inspectées;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche d'une ressource qui aura pour mandat de vérifier les avertisseurs de fumée pour les risques faibles et moyens dans les municipalités ayant adhéré au projet.

# PROJET

La MRC est responsable d'offrir une formation, la supervision et le support auprès de cette personne lui permettant ainsi d'effectuer les inspections sur une base efficiente. Le contrat est d'une durée d'environ 18 semaines sur la base de 20 heures/semaine.

L'offre de services est basée selon les modalités suivantes :

- Salaire horaire à 17 \$ plus bénéfices marginaux;
- 15 % de frais administratifs;
- Kilométrage réel et temps de déplacement;
- Temps estimé par visite de 30 minutes.

## Information

### **Service d'évaluation. Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

## 09-16-297A

### **Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunération des élus pour un montant total de **80 341,55 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **277 077,83 \$**, et ce, pour la période du 16 juillet au 15 août 2016.

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 7 septembre 2016.

---

**Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière**

## 09-16-298A

### **Dépôt d'une demande au Fonds conjoncturel de développement.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Lyne Pine  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

# PROJET

- ❖ De déposer une demande financière au Fonds conjoncturel de développement du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, afin de financer les travaux en lien avec la démarche de révision des structures et des services municipaux au Témiscamingue;
- ❖ D'autoriser M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, de signer pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, tout document en lien avec la présente demande.

## Information Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).

### 2<sup>e</sup> partie

Un membre de l'assistance questionne le rôle des membres du CA auprès du conseil des maires.

## 09-16-299A Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. Michel Duval  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyne Pine  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'assemblée soit levée.

### N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil des maires : 21 septembre 2016
- Comité administratif : 5 octobre 2016

Il est 19 h 20.

\_\_\_\_\_  
Arnaud Warolin, préfet

\_\_\_\_\_  
Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**